

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



---

## ROYAUME DU MAROC

### PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER (PADESFI)

## RAPPORT D'ACHEVEMENT

DEPARTEMENT GOUVERNANCE ET REFORMES  
ECONOMIQUES & FINANCIERES  
OCTOBRE 2011

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>i</b>
<b>A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES</b> .....	<b>1</b>
<b>B. CONTEXTE DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
<b>C. OBJECTIF DU PROGRAMME ET CADRE LOGIQUE</b> .....	<b>3</b>
<b>D. PRODUITS ET REALISATIONS</b> .....	<b>8</b>
<b>E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b> .....	<b>15</b>
<b>F. MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>18</b>
<b>G. ACHEVEMENT</b> .....	<b>20</b>
<b>H. LECONS TIRES DE L'EVALUATION</b> .....	<b>21</b>
<b>I.: RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET</b>	<b>21</b>
<b>J. TRAITEMENT</b> .....	<b>23</b>

**ANNEXE I : COÛT DU PROGRAMME ET FINANCEMENT PAR SOURCE**

**ANNEXE II : INPUTS DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

**ANNEXE III : ANNEXE MACROECONOMIQUE**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AMC</b>	<b>Association de microcrédit</b>
<b>BAD</b>	<b>Banque Africaine de Développement</b>
<b>BAM</b>	<b>Bank Al Maghrib (Banque Centrale du Maroc)</b>
<b>BCP</b>	<b>Banque Centrale Populaire</b>
<b>BNDE</b>	<b>Banque Nationale pour le Développement Economique</b>
<b>CAF</b>	<b>Coût Assurance et Fret</b>
<b>CAM</b>	<b>Crédit Agricole du Maroc</b>
<b>CDG</b>	<b>Caisse de Dépôt et de Gestion</b>
<b>CDVM</b>	<b>Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières</b>
<b>CEC</b>	<b>Comité des Etablissements de Crédit</b>
<b>CIH</b>	<b>Crédit Immobilier et Hôtelier</b>
<b>CMI</b>	<b>Centre Monétique Interbancaire</b>
<b>CNCA</b>	<b>Caisse Nationale de Crédit Agricole</b>
<b>CR</b>	<b>Capital risque</b>
<b>DAPS</b>	<b>Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale</b>
<b>DH</b>	<b>Dirham</b>
<b>FBCF</b>	<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>
<b>FMI</b>	<b>Fonds Monétaire International</b>
<b>IDE</b>	<b>Investissements Directs Etrangers</b>
<b>IFP</b>	<b>Institutions Financières Publiques</b>
<b>IGF</b>	<b>Inspection Générale des Finances</b>
<b>IVT</b>	<b>Intermédiaire en Valeurs du Trésor</b>
<b>MAROCLEAR</b>	<b>Dépositaire Central</b>
<b>OPCVM</b>	<b>Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières</b>
<b>PASFI</b>	<b>Programme d'Appui au Secteur Financier</b>
<b>PIB</b>	<b>Produit Intérieur Brut</b>
<b>PME</b>	<b>Petite et Moyenne Entreprise</b>
<b>SBVC</b>	<b>Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca</b>
<b>SGB</b>	<b>Société Gestionnaire de la Bourse</b>
<b>SICAV</b>	<b>Société d'Investissement à Capital Variable</b>
<b>TPE</b>	<b>Très petite entreprise</b>
<b>TVA</b>	<b>Taxe sur la Valeur Ajoutée</b>
<b>UC</b>	<b>Unité de Compte</b>
<b>UE</b>	<b>Union Européenne</b>

## A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES

### I. INFORMATIONS DE BASE

Référence du Projet: P-MA-HZ0-003	Titre du Projet: Programme d'Appui au Développement au Secteur Financier	Pays: Royaume du Maroc	
Instrument(s) de financement: Prêt BAD		Secteur: Multisecteur	Catégorie 3
Engagement Initial: 162 Millions EUR	Montant Annulé: 0	Montant Décaissé: 162 Millions EUR	% Décaissé: 100%
Structure des tranches: Deux tranches : Tranche 1 (100 millions EUR) et Tranche 2 (62 millions EUR)			
Emprunteur: Royaume du Maroc			
Organe(s) d'Exécution: Ministère de l'économie et des finances. (Direction du Trésor et des Finances extérieures)			
Cofinanciers et autres Partenaires Extérieurs : Banque Mondiale : 133,1 Millions d'Euros			

### II. DATES CLES

Note de Concept du Projet Approuvé par Com. Ops. 02 août 2009	Rapport d'évaluation Approuvé par Com. Ops 15 octobre 2009	Approbation par le Conseil d'Administration: 09 décembre 2009	
Restructuration(s) : NA			
	<b>Date initiale</b>	<b>Date effective</b>	<b>Ecart en termes de mois [date effective-date initiale]</b>
<b>ENTREE EN VIGUEUR</b>	Décembre 2009	14 Décembre 2009	0 Mois
<b>REVUE A MI-PAROURS</b>	Novembre 2010	Juillet 2010	4 Mois
<b>CLÔTURE</b>	31 Décembre 2010	Août 2011	
	Date prévue de décaissement	Date réelle de décaissement	Dérogation des conditions
<b>TRANCHE 1:</b>	Décembre 2009	Décembre 2009	—
<b>TRANCHE 2</b>	Juin 2010	Octobre 2011	—

### III. RESUME DES NOTES

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
<b>REALISATIONS DU PROGRAMME</b>	Produits du projet	4
	Réalisations	4
	Respect du Calendrier	4
	<b>RENDEMENT GENERAL DU PROJET</b>	<b>4</b>
<b>PERFORMANCE DE LA BANQUE</b>	Conception et état de Préparation	4
	Supervision	4
	<b>PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE</b>	<b>4</b>
<b>PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	Conception et état de Préparation	4
	Exécution	4
	<b>PERFORMANCE GENERALE DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>4</b>

#### IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Régional (ORNB)	I. LOBE-NDOUMBE	N. MATONDO-FUNDANI
Directeur Sectoriel (OSGE)	G. NEGATU	I. LOBE-NDOUMBE
Chef de division (OSGE.2)	M. KANGA	J.D. MUKETE
Chef de Projet (OSGE.2)	E. DIARRA	E. DIARRA
Chef de Projet- Suppléant (OSGE.2)	A.H. KOUASSI	A.H. KOUASSI
Chef de l'équipe du RAP		E. DIARRA
Membres de l'équipe du RAP		C.MBENG- M. KHOULI- A. TARSIM

#### B. CONTEXTE DU PROJET

Faire un résumé du programme appuyé. Indiquez:

-le bien-fondé de l'utilisation du décaissement rapide sur le plan macroéconomique,  
 -les réformes sur lesquelles le programme se focalise et sa relation avec le DSRP ou toute autre stratégie pertinente du gouvernement ;  
 -les réalisations des précédentes opérations d'appui aux réformes, en particulier les opérations financées dans le cadre du même programme, s'il y a lieu, et  
 -toute assistance technique ou projet d'appui institutionnel qui a apporté un complément à cette opération; Veuillez citer les sources concernées. Exprimez-vous sur la force et la cohérence de la justification de l'assistance apportée par la Banque. Indiquez tout changement dans le programme qui a affecté les résultats de manière positive ou négative. [300 mots au plus. Tout autre propos pertinent sur les origines et l'historique du programme doit être, si besoin, présenté à l'annexe 6 intitulé: Description du Projet]

- **Le bien-fondé de l'utilisation du décaissement rapide sur la plan macroéconomique:** Le Programme d'appui au développement du secteur financier (PADESFI) se justifiait par les principales raisons suivantes : (i) les efforts entrepris par le Maroc pour diversifier son économie nécessitent une mobilisation conséquente de ressources pour financer les investissements requis ; (ii) l'impact de la crise économique internationale renforce la pression sur les besoins de financement des entreprises et donc sur la réalisation de leurs programmes d'investissement, (iii) la poursuite du processus d'assainissement et d'approfondissement du secteur financier est nécessaire.

- **Les réformes sur lesquelles le programme se focalise et sa relation avec le DSRP ou toute autre stratégie pertinente du gouvernement:** Le Programme économique et social à moyen terme du Gouvernement pour la période 2007-2012 vise à approfondir les réformes macro-économiques et sectorielles dans le but de stimuler la croissance économique et de renforcer la capacité de l'économie à résister aux chocs extérieurs. Il se décline en trois principaux axes stratégiques à savoir : (i) l'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires ; (ii) le renforcement de la compétitivité et de l'intégration régionale à travers la mise à niveau des infrastructures ; et (iii) le développement humain et le renforcement des secteurs sociaux en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Ces orientations stratégiques générales sont complétées par une série de stratégies sectorielles détaillées à moyen et long terme qui visent à fournir aux investisseurs et aux différents opérateurs la visibilité nécessaire quant aux potentialités et aux perspectives de développement des secteurs concernés. Dans le secteur financier, en particulier, le Gouvernement a pour objectifs de : (i) faciliter l'accès des PME aux sources de financement ; (ii) renforcer la supervision et le contrôle du marché des capitaux et du secteur des assurances; (iii) dynamiser le secteur des assurances ; (iii) développer le capital risque ; et (v) encourager le microcrédit ainsi que la promotion de la création des petites entreprises. Le PADESFI de par ses objectifs et ses composantes, répond à ces préoccupations du Gouvernement.

- **Les réalisations des précédentes opérations d'appui aux réformes, en particulier les opérations financées dans le cadre du même programme:** Le PADESFI a permis de consolider les acquis des Programmes d'Ajustement du Secteur Financiers (PASFIs I à IV), financés par la Banque et achevés en 2004, et d'amplifier leurs effets dans un contexte de crise économique internationale. Les PASFIs ont visé l'assainissement et le renforcement de la gouvernance du secteur financier à travers une série de réformes structurantes.

- Toute assistance technique ou projet institutionnel qui a apporté un complément à cette opération: Pour assurer une bonne mise en œuvre des réformes convenues au titre du PADESFI, deux projets d'assistance technique, financés par les ressources du Fonds fiduciaire pour les pays à revenu intermédiaire, ont été mis en œuvre. Le premier projet visait à renforcer les capacités de contrôle et de supervision du marché des capitaux afin d'accompagner la réforme d'autonomisation de l'autorité de contrôle des marchés des capitaux. Le second projet a appuyé la modernisation des outils et instruments de la caisse centrale de garantie. Par ailleurs, la Banque mondiale a mis en œuvre également un projet d'assistance technique pour accompagner le développement du marché des capitaux, particulièrement, en termes de gestion active de la dette publique intérieure du pays. Cet ensemble de projets a permis d'appuyer les autorités dans la mise en œuvre des réformes les plus structurantes et a également reflété la complémentarité dans l'approche des deux institutions.

## C. OBJECTIF DU PROGRAMME ET CADRE LOGIQUE

<b>1. Enoncer le(s) Objectif(s) de Développement du Programme (ainsi qu'ils sont présentés dans le rapport d'évaluation)</b>		
L'objectif du programme est de renforcer la gouvernance du secteur financier et d'approfondir le secteur financier à travers la diversification des instruments, pour améliorer l'accès des populations et des entreprises aux services financiers.		
<b>2. Décrire comment chaque réforme et/ou les conditions de chaque décaissement ont contribué à la réalisation des objectifs du programme de développement</b>		
Les ressources du PADESFI ont été décaissées en deux tranches. La présentation du PADESFI au Conseil d'Administration de la Banque a été soumise à des conditions pour renforcer l'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes du secteur financier. La première tranche, sans conditions sur les mesures, s'est justifiée par la nécessité, pour le Gouvernement, d'accélérer ces réformes et préparer l'après crise économique internationale. La deuxième tranche, soumise à des conditions sur les mesures du PADESFI, a permis à la Banque de maintenir le dialogue avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes retenues dans le Programme.		
<b>3. Evaluer brièvement (deux phrases au plus) les <u>objectifs du programme</u> sous trois angles : noter l'évaluation, en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1.</b>		
<b>CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROGRAMME</b>	<b>EVALUATION</b>	<b>NOTE</b>
<b>PERTINENTS</b>	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays  Les objectifs sont pertinents au regard des priorités du pays, notamment, dans un contexte de sortie de la crise économique internationale. Le Programme économique et social à moyen terme du Gouvernement pour la période 2007-2012 vise à approfondir les réformes macro-économiques et sectorielles dans le but de stimuler la croissance économique et de renforcer la capacité de l'économie à résister aux chocs extérieurs; Ainsi, les réformes dans le secteur financier marocain au titre du PADESFI, visaient à soutenir les efforts entrepris par le Maroc pour diversifier son économie, nécessitant une mobilisation conséquente de ressources pour financer les investissements requis. Elles visaient également à atténuer la pression sur les besoins de financement des entreprises pour faciliter la réalisation de leurs programmes d'investissement. Finalement, les réformes permettaient de poursuivre le processus d'assainissement et d'approfondissement du secteur financier.	4
<b>REALISABLES</b>	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions du programme et des délais envisagés.  Etant un programme complexe, les réformes ont été introduites progressivement en tenant compte de la capacité d'absorption et afin d'assurer une meilleure appropriation. Ceci dans une vision de consolidation et d'amplification des acquis des quatre précédents programmes d'ajustement du secteur financier (PASFI I à PASFI IV).	4

<b>COHERENTS</b>	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	Les objectifs s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de la Banque en matière de gouvernance et sont en cohérence avec les objectifs du DSP2007-2011. Les orientations de la stratégie pays mettent l'accent sur le renforcement du système de gouvernance et la mise à niveau des infrastructures économiques et de l'entreprise. En soutenant les efforts du gouvernement dans ces domaines, la Banque favorisait l'amélioration du climat des affaires contribuant ainsi à la création d'un environnement plus propice au développement des activités du secteur privé et au renforcement de la compétitivité des entreprises.	4
------------------	---	---	---

4. Présenter le cadre logique. Veuillez indiquer les produits et les réalisations attendues de chaque action et les indicateurs de mesure des progrès. Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire.

COMPOSANTES	PRODUITS	INDICATEURS A MESURER	EFFETS	INDICATEURS A MESURER
<b>Composante 1: Amélioration de l'accès de la population aux services financiers</b>	Sous composante 1.a: Amélioration de la bancarisation de la population - Octroi de Bank El Magrhib de l'agrément à la Banque postale	Agrément octroyé par Bank Al Magrhib à la Banque Postale	Au moins 100 000 nouveaux comptes ouverts auprès de la Bank Al Barid à la fin 2010	Taux global de bancarisation de l'économie
	Entrée en activité par la Banque Postale		Un taux de bancarisation supérieur à 40%	
	Sous composante 1b: Renforcement du Secteur du Microcrédit - Adoption par les Autorités Monétaires d'une réglementation sur le classement et le provisionnement des créances en souffrance des associations de microcrédit	La réglementation sur le classement et provisionnement des créances en souffrance des associations de microcrédit est adoptée par le gouvernement	Stabilisation du PAR30 du secteur {encours des crédits ayant une échéance en retard (ECER) > 30 jours x 100/ Portefeuille brut de crédit (PBC)} autour de 9% en 2010.	PAR30 du secteur {encours des crédits ayant une échéance en retard (ECER) > 30 jours x 100/ Portefeuille brut de crédit (PBC)}
Mise en place par les Autorités Monétaires, d'une réglementation régissant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne des associations de microcrédit.	Une réglementation régissant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne des associations de microcrédit est mise en place avant le décaissement de la seconde tranche en 2010.			

<b>Composante 2 : Amélioration de l'accès au financement pour les entreprises</b>	Sous composante 2a : Amélioration de l'efficacité du système national de Garantie - Mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration de la Caisse Centrale de Garantie incluant des représentants du secteur privé.	Le Nouveau Conseil d'Administration de la CCG est mis en place avant la présentation du Conseil d'Administration de la Banque	Augmentation des encours des prêts bénéficiant de garantie de la CCG de 30% entre 2008 et 2010	Pourcentage d'encours des prêts bénéficiant de garantie de la CCG
	Mise en place au sein de la Caisse Centrale de Garantie d'un Comité d'Audit	Le Comité d'Audit est mis en place avant fin 2009		
	Ouverture de deux antennes régionales de la CCG	Deux antennes régionales de la Caisse Centrale de Garantie sont ouvertes avant fin 2010.		
	Adoption d'une offre de produits de garantie en adéquation avec les besoins liées au cycle de vie des Entreprises	Une offre de produits de garantie est adoptée avant fin 2010.		
	Sous composante 2b: Mise en place d'un Bureau de Crédit - Réalisation par le Bureau de Crédit d'au moins un test de reporting avec les déclarants.	Au moins un test de reporting avec les déclarants par le Bureau de Crédit	La part des crédits bancaires non performants par rapport par rapport à l'encours total du crédit bancaire passe de 6% en 2008 à 5% en 2010	La part des crédits bancaires non performants par rapport par rapport à l'encours total du crédit bancaire
	Démarrage des activités du Bureau de Crédit	Le Bureau de Crédit a démarré ses activités		
	Sous composante 2c: Développer l'activité du capital risque au profit des entreprises-- Engagement du Gouvernement à mettre en place un Fonds public – privé d'investissement	L'engagement du Gouvernement dans la création de fonds public – privé d'investissement est pris avant fin 2009.	Les ressources financières disponibles du Fonds atteignent au moins 50 Millions de DH en 2010.	Montant des ressources financières disponibles du Fonds



	Sélection de l'opérateur privé.	Un opérateur privé en charge de la gestion du Fonds Public – Privé d'investissement est sélectionné avant le décaissement de la seconde tranche en 2010.		
<b>Composante 3 : Renforcement du dispositif de contrôle du marché des capitaux et du secteur des assurances</b>	Sous Composante 3.a- Renforcement de la supervision et du contrôle du marché des capitaux- Transmission au Secrétariat général du Gouvernement d'un projet de loi relatif à la création d'une Autorité du Marché des Capitaux.	Le projet de loi relatif à la création de l'Autorité du Marché des Capitaux est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement avant la présentation du programme aux Conseils d'Administration de la Banque.	100% des Sociétés de Bourse respectent leurs obligations de reporting trimestriel à l'Autorité du Marché des Capitaux en 2010.	Fréquence du reporting trimestriel des Sociétés aux Autorités du Marchés des capitaux
	Adoption par le Conseil de Gouvernement du projet de loi relatif à la création de l'Autorité du Marché des Capitaux.	Le projet de loi relatif à la création de l'Autorité du Marché des Capitaux est adopté par le Conseil de Gouvernement avant le décaissement de la seconde tranche en 2010		
	Sous Composante 3.b- Renforcer la Supervision et le Contrôle ; et Dynamiser le Secteur des Assurances -- Transmission au Secrétariat Général du Gouvernement d'un projet de loi relatif à la création d'une Autorité de Contrôle des Assurances.	Le projet de loi relatif à la création de l'Autorité de Contrôle des Assurances est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement avant la présentation du programme aux Conseils d'Administration de la Banque en 2009.	Le taux de pénétration du secteur des assurances (primes / PIB) passe de 3% en 2008 à 3,5% en 2010.  Respect du ratio de solvabilité en vigueur par toutes les compagnies d'assurances	Taux de pénétration du secteur des assurances (primes/PIB)
	Adoption par le Conseil de Gouvernement d'un projet de loi relatif à la Création d'une Autorité de Contrôle des Assurances.	Le projet de loi relatif à la création de l'Autorité de Contrôle des Assurances est adopté par le Conseil de Gouvernement avant le décaissement de la seconde tranche en 2010.		

	Signature d'un Contrat Programme entre l'Etat et les professionnels du secteur des assurances	Le Contrat Programme relatif au secteur des assurances est signé avant fin 2010.		
<b>Composante 4 : Approfondissement du marché des capitaux</b>	Sous Composante 4.a- Diversifier les instruments financiers-- Adoption par le Conseil du Gouvernement d'un projet de loi relatif au marché à terme d'instruments financiers.	Le projet de loi relatif au marché à terme d'instruments financiers est adopté par le Conseil du Gouvernement avant fin 2009.	Réduction du nombre des lignes des émissions des bons du trésor de 200 lignes en 2007 à 160 lignes en 2010.	Taux de réduction du nombre des lignes des émissions des bons de trésor
	Sous Composante 4.b- Dynamiser le marché des capitaux -- Transmission au Secrétariat Général du Gouvernement d'un projet de loi modifiant le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs.	Le projet de loi modifiant le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement avant la présentation du programme aux Conseils d'Administration de la Banque en 2009.	Stabilisation de la capitalisation boursière en 2010 à son niveau de 2009.	Montant de la capitalisation boursière
	Adoption par le Conseil de Gouvernement du projet de loi modifiant le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs.	Le projet de loi modifiant le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs est adopté par le Conseil de Gouvernement avant le décaissement de la seconde tranche en 2010		
	Transmission au Secrétariat Général du Gouvernement d'un projet de loi relatif aux opérations de prêts-emprunts de titres	Le projet de loi relatif aux prêts-emprunts de titres est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement avant la présentation du programme aux Conseils d'Administration de la Banque en 2009.		
	Adoption par le Conseil de Gouvernement d'un projet de loi relatif aux opérations de prêts-emprunts de titres.	Le projet de loi relatif aux prêts-emprunts de titres est adopté par le Conseil de Gouvernement avant le décaissement de la seconde tranche en 2010		

5. Pour chaque dimension du cadre logique, indiquer brièvement (deux phrases au plus) à quel point le cadre logique a contribué à la réalisation des objectifs mentionnés ci-après. Noter l'évaluation en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1. En l'absence de cadre logique, attribuer à cette section la note 1.

CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE		EVALUATION	NOTE
<b>LOGIQUE</b>	a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement	Le cadre logique proposé reflète clairement l'enchaînement causal entre les mesures à mettre en œuvre, leurs résultats escomptés au niveau de chacune des sous-composantes et finalement les effets attendus au niveau de chaque composante. L'impact général du PADESFI est également reporté dans son cadre logique. La cohérence entre le cadre logique et la matrice des mesures permet d'observer la rationalité du PADESFI. Par ailleurs, les sources de financement ont été identifiées d'une façon claire et la séquence des mesures sur la période d'exécution du programme est cohérente.	4
<b>MESURABLE</b>	b) Enonce les objectifs et les résultats de manière mesurable et quantifiable.	Les objectifs et les résultats sont identifiés clairement et de façon mesurable et quantifiable. Les indicateurs mesurables sont ceux utilisés par les autorités pour le suivi des différents aspects du développement du secteur financier. Ils sont également partagés avec le co-financier dudit Programme.	4
<b>DETAILLE</b>	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Les risques sont clairement identifiés ainsi que les mesures d'atténuation y afférentes. Les hypothèses liées au contexte de mise en œuvre des réformes du programme sont également mentionnées.	4

## D. PRODUITS ET REALISATIONS

### I. PRODUITS OBTENUS

Dans le tableau ci-dessous, évaluer les réalisations des produits par rapport aux prévisions, en se fondant sur le cadre logique présenté à la Section C. Noter le degré de réalisation des résultats attendus. La somme des notes pondérées s'affichera automatiquement et correspondra à la somme des notes pondérées. Ignorer la note automatiquement calculée, si vous le souhaitez, et justifier.

MAJEURES MESURES DE REFORMES		Score
Produits attendus	Produits obtenus	
<b>COMPOSANTE 1. AMELIORATION DE L'ACCES DE LA POPULATION AUX SERVICES FINANCIERS</b>		
1- Octroi de Bank El Maghrib de l'agrément à la Banque postale	La Banque Centrale du Maroc (Bank al-Maghrhib) a octroyé l'agrément de Banque à la Banque Postale à la fin de 2009 après vérification du dossier qui répondait aux exigences réglementaires pour exercer cette activité de banque. La première réunion du conseil de surveillance de la Banque Postale a eu lieu le 9 décembre 2009.	4
2- Entrée en activité par la Banque Postale	Comme prévu dans son plan d'affaire, la Banque Postale a été lancée publiquement le 8 juin 2010 avec un réseau d'agence de 970 agences dédiées et atteint 1700 agences en comptant les bureaux de la Poste offrant les services bancaires. Après le transfert des actifs de la poste à la Banque Postale, le capital de la Banque Postale atteint 1 milliard de Dirhams et compte 5 millions de clients, localisés à hauteur de 75% dans les zones rurales du pays. Depuis la création de la Banque Postale, l'ouverture des comptes a augmenté de 16% par rapport à l'ancienne structure de poste.	4

3-Adoption par les Autorités Monétaires d'une réglementation sur le classement et le provisionnement des créances en souffrance des associations de microcrédit	Cette réglementation a été émise par Bank al-Maghrib (BAM) sous forme de directive à la fin 2009. En 2011, la BAM a mené des inspections pour vérifier si les associations de microcrédit (AMC) mettaient en application cette réglementation.	4
4-Mise en place par les Autorités Monétaires, d'une réglementation régissant la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne des associations de microcrédit	La BAM a émis une directive relative à la gouvernance au sein des associations de microcrédit. Elle spécifie d'une façon détaillée: (i) le rôle des organes d'administration et de direction, (ii) le système de contrôle interne et (iii) la transparence et diffusion de l'information.	4
<b>COMPOSANTE 2. AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES</b>		
5- Mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration de la Caisse Centrale de Garantie incluant des représentants du secteur privé.	La refonte du système national de garantie au Maroc s'est traduite dans le plan de développement «2009-2012» de la CCG. Ce plan cristallise une nouvelle stratégie de garantie au service de la PME. Ainsi, pour répondre au mieux aux besoins de financement de l'économie, les banques ainsi que d'autres représentants du secteur privé ont intégré le conseil d'administration de la CCG. Cette réforme a eue lieu à la fin 2009 comme prévu dans le cadre du PADESFI.	4
6- Mise en place au sein de la Caisse Centrale de Garantie d'un Comité d'Audit	Le comité d'audit interne de la CCG a été mis en place à la fin 2009 dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe gouvernance du plan de développement 2009-2012 de la CCG. Ce comité permet de disposer d'un cadre de gestion plus souple et réactif mais également d'assurer le respect des règles prudentielles et gestion des risques comme tout autre établissement de crédit soumis à la supervision de la BAM. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer une migration complète d'un établissement public vers un établissement de crédit, comme le fait ressortir l'audit de la BAM mené auprès de la CCG.	4
7- Ouverture de deux antennes régionales de la CCG	Afin d'élargir la couverture du système national de garantie, la CCG a procédé à un redéploiement régional à travers l'ouverture en juillet 2010 de deux centres d'affaires régionaux, à Tanger et à Agadir, dotés de ressources en fonction des besoins et du potentiel du marché. Les activités des centres d'affaires sont orientées vers la promotion des produits et le conseil à la préparation des dossiers. Elles permettent également la mise en relation entre les PME et les banques.	4
8-Adoption d'une offre de produits de garantie en adéquation avec les besoins liées au cycle de vie des entreprises	La nouvelle offre des produits qui épouse les stades de vie et les besoins des entreprises a été lancée en début 2010. Elle intègre les différents modes de financement des entreprises et élargit le périmètre d'intervention dont l'objectif est l'ouverture des différents mécanismes d'intervention à l'ensemble des activités économiques. L'offre pour les entreprises se décline en 4 produits principaux : garantie investissement (création et développement), garantie exploitation (y compris exportation), garantie restructuration et garantie capital risque. En parallèle, un cadre de coopération stable avec les banques, simplifiant les procédures et renforçant les délégations, a été mis en place.	4

<p>9- Réalisation par le Bureau de Crédit d'au moins un test de reporting avec les déclarants.</p>	<p>Le Crédit Bureau, regroupant toutes les informations sur le crédit aux entreprises et au particuliers est issu du mandat de la BAM. Un contrat de gestion a été signé entre la BAM et un prestataire en 2009 pour assurer cette mission selon les meilleures pratiques internationales. Le prestataire a mis en place l'infrastructure nécessaire pour que les banques et les autres établissements de crédit puissent alimenter et consulter la base de données centralisée. En début 2010, des tests de reporting ont été réalisés avec succès dans les délais convenus initialement.</p>	<p>4</p>
<p>10- Démarrage des activités du Bureau de Crédit</p>	<p>Le Bureau de Crédit a démarré ses activités en avril 2010. Toutes les banques (19) et tous les établissements de crédit (37) alimentent et consultent la base de données. La moyenne mensuelle de consultations est de 90 000 connexions. L'historique reporté dans le rapport de solvabilité remonte à 36 mois. Le système donne la possibilité aux clients demandeurs de crédits de consulter et d'introduire des recours concernant leur rapport de solvabilité en conformité avec la loi 09/08 sur la protection des données à caractère personnel. A la fin 2010, l'encours du crédit chargé est de 523 Mds soit 92% du total d'encours de crédit. La partie restante non chargée est due à des incompatibilités techniques ou a des crédits d'établissements publics n'ayant pas de code fiscal (clé d'identification dans le système du crédit bureau). Les associations de microcrédit, sont en train de mettre à niveau leurs systèmes de reporting pour remplir l'obligation d'alimenter et de consulter le Bureau de Crédit comme prévue dans une directive de la BAM.</p>	<p>4</p>
<p>11 - Engagement du Gouvernement à mettre en place un Fonds public – privé d'investissement</p>	<p>Afin de développer davantage le secteur du capital-risque, constitué d'une quinzaine de sociétés qui gèrent 20 fonds d'investissement (13 généralistes et 7 spécialisés), et lui permettre de jouer son rôle dans le financement de l'économie, le Gouvernement, à travers la CCG et en partenariat avec le secteur privé, a lancé un nouveau fonds public privé d'investissement (FPPI) orienté vers le financement des activités de capital-risque. Les ressources budgétaires allouées à ces Fonds seront de 350 millions DH étalées sur la période 2009-2012. Le Gouvernement a provisionné un montant de 70 millions de DH en 2010 pour ce FPPI. Le Fonds se décline en deux volets gérés chacun par un opérateur privé qui ont à ce jour mobilisé 420 millions de DH, en majorité sur le marché intérieur.</p>	<p>4</p>
<p>12 - Sélection de l'opérateur privé pour la gestion du Fonds public privé d'investissement</p>	<p>Deux opérateurs privés ont été sélectionnés en aout 2010 pour la gestion du FPPI suite à un appel d'offre international. Ces opérateurs ont été choisis sur base de leur expertise dans le domaine, leur plan de développement et le montant des ressources supplémentaires qu'ils se sont engagés à mobiliser pour renforcer les fonds publics.</p>	<p>4</p>

**COMPOSANTE 3. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONTROLE DES MARCHES DE CAPITAUX ET DU SECTEUR DES ASSURANCES**

<p>13 -Transmission au Secrétariat général du Gouvernement d'un projet de loi relatif à la création d'une Autorité du Marché des Capitaux.</p>	<p>Le projet de loi relatif à la création d'une Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a été transmis au Secrétariat général du Gouvernement pour soumission au Conseil du Gouvernement à la fin 2009 comme convenu initialement dans le cadre du PADESF1. Ce projet de loi permettra la transition du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) en charge de la supervision et du contrôle du marché des capitaux vers une autorité indépendante du pouvoir exécutif. L'élaboration du texte a été menée selon un processus consultatif avec toutes les parties prenantes. Toutefois, la gestion initiale du texte soumise au SGG présentait certaines faiblesses, notamment, sur la définition de l'autorité et la répartition des responsabilités entre le président et le conseil d'administration comme décrit dans le point suivant.</p>	<p align="center">3</p>
<p>14 - Adoption par le Conseil de Gouvernement du projet de loi relatif à la création de l'Autorité du Marché des Capitaux</p>	<p>Le projet de loi relatif à la création d'une Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) soumis au SGG a fait l'objet de discussions soutenues avec le Ministère de l'Economie et des Finances sur plusieurs aspects. Ceci a engendré le retard dans l'approbation par le Conseil de Gouvernement. étant donné que cette mesure est une condition de décaissement de la seconde tranche du programme, les autorités ont demandé à la banque de proroger d'un an la date de clôture du programme soit du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011. Finalement l'approbation du projet de loi par le Conseil de Gouvernement a eu lieu le 25 août 2011. Les discussions sur le texte ont porté d'une part sur la forme juridique de l'AMMC et, d'autre part, sur la responsabilité du président de l'AMMC, notamment en termes de pouvoir de sanction. Concernant, la forme juridique, le texte initial proposait la forme d'une personne morale publique. Cette forme n'est pas prévu par la constitution et le SGG a demandé que l'AMMC prenne la forme d'un établissement public. Pour assurer l'indépendance de cette autorité, il y'a eu deux dérogations principales par rapport aux statuts d'un établissement public, à savoir d'une part la nomination du Président par Sa Majesté le Roi au lieu d'être présidée par le Premier Ministre avec délégation au Ministre de l'Economie et des Finances, et d'autre part l'introduction d'un contrôle financier d'accompagnement au lieu d'un contrôle a priori ou a posteriori. Concernant le pouvoir de sanction du Président, ce dernier a été limité aux sanctions pécuniaires et renvoie à l'avis d'un collège de sanction indépendant tous les dossiers pouvant être transmis au Procureur du Roi et tous les dossiers impliquant un retrait d'agrément de l'intervenant concerné.</p>	<p align="center">3</p>
<p>15 - Transmission au Secrétariat Général du Gouvernement d'un projet de loi relatif à la création d'une Autorité de Contrôle des Assurances.</p>	<p>Le projet de loi portant création d'une Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) a été transmis dans un premier temps au SGG, puis retiré suite à discussions sur le fond, notamment sur la forme juridique de l'ACAPS et sur les modalités d'octroi d'agrément à des nouvelles compagnies, qui étaient précédemment soumises à un avis du Comité Consultatif des Assurances (incluant les professionnels des assurances). Ces discussions ont permis de revoir le texte et de le resoumettre au SGG.</p>	<p align="center">3</p>

16 - Adoption par le Conseil de Gouvernement d'un projet de loi relatif à la Création d'une Autorité de Contrôle des Assurances.	Comme présenté dans le point précédent, l'approbation du projet de loi portant création de l'ACAPS a connu un retard par rapport au calendrier initial. Son approbation par le Conseil du Gouvernement a eu lieu le 25 août 2011.	3
17 - Signature d'un Contrat Programme entre l'Etat et les professionnels du secteur des assurances	Le Gouvernement a mis en place un cadre stratégique de développement du secteur des assurances. Ce cadre est formulé à travers un Contrat-Programme fixant les engagements des parties publiques et privées pour un développement soutenable du secteur. Ce contrat-programme 2011-2015, a été le résultat d'un large processus consultatif de toutes les parties prenantes du secteur. Le contrat programme a été cosigné par les autorités et les professionnels des assurances le 16 mai 2011, en retard par rapport au calendrier initial d'octobre 2010.	3
<b>COMPOSANTE 4. APPROFONDISSEMENT DES MARCHES DE CAPITAUX</b>		
18 - Adoption par le Conseil du Gouvernement d'un projet de loi relatif au marché à terme d'instruments financiers.	Le projet de loi n° 01-08 relatif au marché à terme des instruments financiers a été adopté à la fin 2009 par le Conseil du Gouvernement comme prévu initialement. Avant son approbation par le Parlement, des modifications ont été apportées au texte afin de soumettre les opérations de négociation à la supervision l'AMMC et les opérations de compensation à la BAM. Ces éléments n'étaient pas suffisamment spécifiés dans la première version du projet de loi.	4
19 - Transmission au Secrétariat Général du Gouvernement d'un projet de loi modifiant le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs.	Le projet de loi n° 43-09 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-211 relatif à la bourse des valeurs a été transmis au SGG à la fin 2009 comme prévu initialement. Ce projet de loi visait à permettre l'ouverture de l'actionariat de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca afin d'améliorer la gouvernance de l'institution boursière et lui faire profiter de transferts de compétence induits par l'entrée d'actionnaires de référence dans le capital	4
20 - Adoption par le Conseil de Gouvernement d'un projet de loi modifiant le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs.	Le projet de loi n° 43-09 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-211 relatif à la Bourse de valeur a adopté par le Conseil du Gouvernement le 4 mars 2010 respectant ainsi le calendrier initial de la mise en œuvre des mesures du PADESFI.	4
21 - Adoption par le Conseil de Gouvernement d'un projet de loi relatif aux opérations de prêt de titres	Le projet de loi relatif au prêt de titres a été adopté par le Conseil du Gouvernement à la fin 2009. Ceci visait à diversifier les instruments disponibles sur la place financière afin d'offrir un ensemble plus large de produits financiers qui répondraient aux besoins des investisseurs.	4
22- Transmission au Parlement du projet de loi relatif aux opérations de prêts-emprunts de titres	Le projet de loi relatif au prêt de titres a été transmis au Parlement suite à son adoption par le Conseil des Ministres. En Juillet 2010, ce projet de loi a été adopté par le Parlement.	4
NOTE GENERALE DES REALISATIONS [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		4

## II. REALISATIONS

1. En utilisant les données disponibles sur le suivi, évaluer les réalisations attendues. Importer les réalisations attendues du cadre logique présenté dans la Section C. Attribuer une note pour le degré de réalisation attendues. La note générale des réalisations sera automatiquement calculée et correspondra à la moyenne des notes de l'évaluation. Ignorer la note automatiquement calculée, si vous le souhaitez, et justifier.

REALISATIONS		Note de l'évaluation
Prévisions	Obtenues	
<b>COMPOSANTE 1. AMELIORATION DE L'ACCES DE LA POPULATION AUX SERVICES FINANCIERS</b>		
1-Au moins 100 000 nouveaux comptes ouverts auprès de la Bank Al Barid à la fin 2010	La banque postale (Bank al Barid) enregistre une moyenne d'ouverture de 2 000 comptes par jour (avec un pic de 2 400) ce qui est deux fois plus important que la moyenne de la poste auparavant. Ceci a permis la création de 468 000 nouveaux comptes depuis la création en juin 2010. Avec un taux de 75% d'ouverture de comptes dans le milieu rural.	4
2- Un taux de bancarisation supérieur à 40%	La bancarisation au Maroc s'est nettement améliorée grâce à la mise en place de la Banque Postale et aussi au programme de Low Income Banking des banques de la place. Ainsi le taux de bancarisation, calculé sur la base des comptes ouverts par rapport à la population adulte en excluant les comptes mobile-banking (600 000 ouverts en 2010), a atteint, à la fin 2010, 50% de contre 30% en 2009. Les résultats intermédiaires fournis par Bank al Maghrib jusqu'en juin 2011, démontrent un maintien de la croissance de la bancarisation. La cible à atteindre est de 66% pour l'année 2013.	4
3- Stabilisation du PAR30 du secteur {encours des crédits ayant une échéance en retard (ECER) > 30 jours x 100/ Portefeuille brut de crédit (PBC)} autour de 9% en 2010.	Grace aux différentes directives émises par la BAM pour améliorer la régulation du secteur du microcrédit achever son assainissement, le PAR 30 a été réduit à 7% en 2010 contre 9% en 2009. La part de crédit croisé a également baissé de 40% en 2008 à 15% en 2010 grâce à une meilleure collaboration sur l'échange de données entre les associations de microcrédit. Le secteur maintient des perspectives positives et son développement sera désormais encadré par les autorités qui mènent des études sur les nouvelles orientations à prendre étant donné l'importance sociale de ce secteur. (rapport de la BAM)	4
<b>COMPOSANTE 2. AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES</b>		
4- Augmentation des encours des prêts bénéficiant de garantie de la CCG de 30% entre 2008 et 2010	L'encours d'engagement de garantie de la CCG a doublé entre 2008 et 2010 pour passer de 680 millions de dirhams à 1,271 milliards de dirhams, soit une augmentation de 100%. Avec la présence régionale de la CCG, les produits de garantie seront davantage connus ce qui permettra d'augmenter l'encours de crédits bancaires bénéficiant de la garantie de la CCG. (Rapport annuel de la CCG)	4
5- La part des crédits bancaires non performants par rapport par rapport à l'encours total du crédit bancaire passe de 6% en 2008 à 5% en 2010	La part de crédits bancaires non performants par rapport à l'encours total du crédit bancaire est passé de 6% en 2008 à 3,5 % en 2010 grâce notamment à l'entrée en vigueur du Bureau de Crédit. Cette situation de réduction des créances en souffrance s'est consolidée sur les six premiers mois de 2011. (Rapport de la Direction de la supervision bancaire)	4



6- Les ressources financières disponibles du Fonds atteignent au moins 50 Millions de DH en 2010.	Le gouvernement a provisionné 70 millions de DH en 2010 pour le Fonds Public Privé d'Investissement.	4
<b>COMPOSANTE 3. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONTROLE DES MARCHES DE CAPITAUX ET DU SECTEUR DES ASSURANCES</b>		
7- 100% des Sociétés de Bourse respectent leurs obligations de reporting trimestriel à l'Autorité du Marché des Capitaux en 2010.	Grâce à la modernisation des procédures de reporting au CDVM, toutes les sociétés de bourse transmettent trimestriellement leurs informations financières.	4
8- Le taux de pénétration du secteur des assurances (primes / PIB) passe de 3% en 2008 à 3,5% en 2010.	Le taux de pénétration du secteur des assurances (primes / PIB) est stable à 3% en 2010, son niveau de 2008. Cette stagnation est due au ralentissement du rythme de progression du développement de produits d'assurances Vie. Ce ralentissement est du en partie au ralentissement du rythme d'octroi de crédits durant les deux années post-crise économique, 2009 et 2010. Les effets des réformes que le secteur a connues ne sont pas encore tangibles étant donné le délai nécessaire pour avoir des résultats significatifs et dans l'attente de la mise en œuvre effective du contrat-programme des assurances.	2
9- Respect du ratio de solvabilité en vigueur par toutes les compagnies d'assurances	Toutes les compagnies d'assurance respectent les normes relatives au ratio de solvabilité prudentiel en vigueur et communiquent leurs informations financières à la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale, en charge de la supervision du secteur, d'une façon continue.	4
<b>COMPOSANTE 4. APPROFONDISSEMENT DES MARCHES DE CAPITAUX</b>		
10- Stabilisation de la capitalisation boursière en 2010 à son niveau de 2009.	La capitalisation boursière est passée de 508,9 Milliards de DH en 2009 à 579 Milliards de DH en 2010. L'année 2010 a également enregistré deux nouvelles introductions en bourse (CNIA Assurances et Ennaki automobiles). La capitalisation s'est estompée sur les six premiers mois de 2011 à cause des incertitudes sociopolitiques qui pèsent sur la région depuis le début de l'année, et de l'attente face aux élections anticipées attendues dans le pays.	4
11- Réduction du nombre des lignes des émissions des bons du trésor de 200 lignes en 2007 à 160 lignes en 2010.	157 lignes ont été émises en bons de trésor en 2010. Ces émissions se sont caractérisées par un retour sur des maturités moyennes et longues (5 à 20 ans, car le taux sur le 30 ans est jugé bas par les investisseurs). Par ailleurs, deux lignes de benchmark ont été établies sur 5 et 10 ans (ce sont les maturités qui ont le plus de potentiels en termes de liquidité) avec des volumes de 5 à 10 Milliards de DH. La fréquence des émissions pour les maturités à 2 ans a été augmentée afin d'améliorer la liquidité. Globalement le Trésor est plus présent sur le marché aux différentes maturités, avec une émission d'un milliard de DH par benchmark.	4
<b>NOTE GENERALE DES REALISATIONS</b> [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		4

**2. Impact sur la pauvreté et la situation sociale:** Commenter les effets attendus et obtenus du programme sur la pauvreté, le genre, l'accès aux services publics, l'insertion des groupes défavorisés et tout autre aspect social important.

Le PADESFI a bénéficié à la population marocaine dans son ensemble. Celle-ci a pu retirer des gains en termes d'amélioration du niveau de vie grâce à une croissance économique durable, notamment soutenue par le Programme. La population a également bénéficié du développement des activités économiques, facilité par un meilleur financement de l'économie. Plus spécifiquement, l'entrée en activité de la Banque Postale a permis aux couches sociales surtout rurales (75% des clients de cette banque) et défavorisées (notamment ceux à revenus irréguliers) de bénéficier d'une inclusion financière, leur permettant d'accéder à des nouveaux produits financiers de nature à améliorer leurs conditions de vie. Par ailleurs, le renforcement du secteur du microcrédit, à travers le PADESFI, a permis de faciliter l'accès des femmes marocaines à des financements d'activités génératrices de revenus, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat. En effet, 66% des bénéficiaires du microcrédit au Maroc sont des femmes.

Le PADESFI a également eu un impact positif sur l'environnement des affaires. En se concentrant sur l'amélioration de l'accès au financement des PME, la modernisation du système de garantie et la gestion des risques, ainsi que sur le renforcement de la supervision des secteurs des assurances et du marché des capitaux, le PADESFI a contribué au développement d'un environnement favorable aux activités du secteur privé.

**3. Menaces qui pèsent sur la viabilité des réalisations obtenues.** Souligner les facteurs qui affectent, ou pourraient affecter les réalisations du programme à long terme ou leur viabilité. Décrire le cadre macroéconomique, lequel sera décrit plus en détail dans l'annexe 3. Indiquez si vous recommandez une activité ou une opération de suivi pour assurer la viabilité des réalisations.

Les facteurs qui pourraient affecter la viabilité des réalisations obtenues du programme ont essentiellement trait à l'affaiblissement de la volonté politique. Il y a également lieu de constater que l'économie marocaine souffre encore de contraintes découlant principalement de la faible compétitivité de ses exportations ainsi que de leur forte concentration à destination des marchés européens. En outre, l'évolution de la balance des paiements est inquiétante, en particulier en termes de tension sur la liquidité dans l'économie qui pourrait réduire les ressources disponibles pour financer l'économie. D'ailleurs, la loi de finances 2011 prévoit un déficit budgétaire de 3,5% du PIB. Toutefois, l'environnement macroéconomique connaît une amélioration certaine avec notamment (i) une croissance économique soutenue et qui dépend de moins en moins des aléas climatiques avec un taux de croissance de l'ordre de 3,9% en 2010 et (ii) une inflation maîtrisée autour de 1,2% en 2010. Aussi, malgré la crise économique mondiale, le Maroc a su consolider son cadre macroéconomique et diversifier sa base productive. Par ailleurs, au niveau de l'environnement des affaires, le classement du Maroc dans le Doing Business s'est amélioré de 16 places en deux ans (de 130 en 2009 à 128 en 2010 et 114 en 2011). En outre, en mars 2010, l'agence de notation internationale Standard & Poors a relevé la note attribuée au Maroc qui passe à la catégorie « Investment grade » pour la dette à long et court terme.

## **E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

1. Indiquer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur se sont assurés que le programme tienne compte de la capacité de l'emprunteur à le mettre en œuvre, en assurant sa bonne conception et en mettant en place le dispositif requis pour l'exécution. Analyser tous les aspects liés à la conception du programme. Les questions liées à la conception sont les suivantes: dans quelle mesure la conception du programme a-t-elle tenu compte des leçons tirées des précédentes opérations d'appui aux réformes dans le pays (citer quelques RAP clés); le programme repose-t-il sur de sérieuses études analytiques (citer quelques documents clés); dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont-ils convenablement évalué la capacité des organes d'exécution et de la cellule d'exécution du projet; degré de consultations et de partenariats et activités d'assistance technique prévues.

[250 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du projet]

La Banque a financé plusieurs programmes d'appuis budgétaires au Maroc dont quatre programmes d'appui au secteur financier (PASFI I à IV), quatre programmes d'appui à la réforme de l'administration publique (PARAP I à IV), le programme d'appui à la couverture médicale (phases I et II) et le programme d'appui au plan d'urgence du système de l'éducation. Les rapports d'achèvement réalisés pour la plupart de ces programmes ont conclu à la bonne performance du pays dans l'exécution de ces derniers. La mise en œuvre des différents programmes financés par la Banque au Maroc ont permis de tirer des leçons dont notamment la prise en compte des difficultés liées à la satisfaction des conditions de décaissement relatives à l'approbation des textes de loi. Il est également important que le Gouvernement et les partenaires au programme coordonnent mieux le suivi de la réalisation des mesures et conditions durant l'exécution du programme. La conception du PADESFI a tenu compte de ces principales leçons en mettant l'accent sur la réduction et le réalisme des conditions de décaissement dont la formulation a fait l'objet d'un consensus entre le Gouvernement et la Banque et la Banque mondiale.

La préparation du programme a également bénéficié des résultats de travaux analytiques réalisés par la Banque, par le pays lui-même et par d'autres partenaires au développement. Citons, entre autres, la revue à mi-parcours de la stratégie pays 2009-2011, l'étude sur le système national de garantie conduite par le gouvernement et le rapport du Programme d'Evaluation du Secteur Financier du FMI et de la Banque Mondiale en 2008.

2. Pour chaque dimension de la conception et de l'état de préparation à la mise en œuvre du projet, présenter une brève évaluation (deux phrases au plus). Attribuer une note d'évaluation en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.

ASPECTS LIES À LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION	Note de l'évaluation
<b>REALISME</b>	a) Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	La Banque s'est appuyée sur un ensemble de revues fiduciaires qui ont précédé le programme à savoir le CFAA 2007, le FSAP 2003, la Revue des Dépenses publiques 2002 et le CPAR 2000. La mise en œuvre du programme a été coordonnée par la Direction du Trésor et des Financements Extérieurs, en charge du développement du secteur financier. Cette direction a mis en œuvre, d'une façon satisfaisante, les programmes d'ajustement du secteur financier (PASFIs) et possédait les capacités nécessaires pour la coordination de ce type de programme complexe et impliquant plusieurs parties prenantes. L'engagement politique et l'appropriation du Programme était importants dans un contexte de sortie de crise d'origine financière, et en vue d'un développement international de la place financière de Casablanca.	4
<b>EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION</b>	b) La conception du programme tient suffisamment compte des risques analysés.	Le programme a tenu compte lors de sa conception des risques macroéconomiques qui caractérisaient l'économie marocaine après la crise économique internationale. Ainsi le comité de veille stratégique a permis d'atténuer l'effet des chocs exogènes et maintenir l'effort des réformes structurantes convenues au titre du PADESFI.	4

<b>UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS</b>	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	Le programme étant conjoint avec la Banque Mondiale, il s'adosse aux exigences des deux partenaires pour les aspects fiduciaires et de suivi/évaluation. Le risque fiduciaire au Maroc était faible et la mise en œuvre du Programme de réforme de l'administration publique (PARAP, financé par la banque contribuait à améliorer la gestion des finances publiques et atténuer davantage ce risque fiduciaire. Etant un appui budgétaire, le décaissement n'est pas lié à des achats spécifiques et, en conséquence, il n'a pas eu de procédures d'acquisition spécifiques requises.	4	
Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :			<b>Note de l'évaluation</b>	
			<b>Banque</b>	<b>Emprunteur</b>
<b>CLARTE</b>	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du programme sont clairement définies.	La mise en œuvre du programme a été effectuée par le Gouvernement sous la coordination de la Direction du Trésor et des Financements Extérieurs. La Banque et la Banque Mondiale, co-financier de l'opération, ont veillé à la bonne exécution sur la base essentiellement de missions de supervision et de dialogue continue avec les autorités.	4	4
<b>PREPARATION AU SUIVI</b>	e) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	Le plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme était basé principalement sur la matrice des mesures conçue conjointement avec les autorités et la Banque Mondiale. Ainsi cette matrice reprenait les conditions de décaissement, les mesures de réformes à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs de résultats et d'effets.	4	4
<b>DONNEES DE REFERENCE</b>	f) Les données de référence étaient disponibles au moment de la conception du programme	Le programme s'est basé sur des études réalisées par le pays pour faire le diagnostic du secteur financier dans sa globalité. Ainsi, lors de la conception les données de référence étaient disponibles et ont permis de projeter les indicateurs à atteindre à travers la mise en œuvre des mesures du PADESFI.	4	4

## F. MISE EN ŒUVRE

1. Donner les principales caractéristiques de l'exécution du programme quant aux aspects suivants: respect des calendriers des décaissements; dérogations éventuelles aux conditions et aux déclencheurs; l'efficacité de la supervision par la Banque; la participation du bureau de la Banque dans la supervision continue/dans le cadre de la coordination de l'aide/ dans le dialogue sur les réformes; et l'efficacité de la surveillance par l'emprunteur.
2. Commenter la justification des dérogations éventuelles aux conditions de décaissement.

[300 mots au plus. [Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 5 intitulé : Description du programme]

L'exécution du programme s'est déroulée globalement dans les délais. L'entrée en vigueur a eu lieu dès l'approbation de l'opération. Le décaissement de la première tranche a été effectué le 21 décembre 2009, soit une quinzaine de jours après la date d'approbation. A cet égard, il est utile de rappeler que le programme a considéré des mesures préalables à la présentation de l'opération au Conseil. Ces conditions ont été remplies à temps et ceci reflète l'engagement du pays dans la mise en œuvre des réformes mais également l'efficacité de l'équipe de la Banque lors de la conception du programme. Toutefois, une condition de décaissement de la seconde tranche a accusé un retard dans sa réalisation ce qui a engendré la prorogation de la date de clôture du programme de 12 mois. Toutefois, ce retard a été dû au calendrier politique fortement altéré par les récentes revendications de la population et qui ont engendré la réforme constitutionnelle. Par ailleurs et en étroite collaboration avec MAFO, un dialogue continu a été maintenu aussi bien avec les autorités qu'avec le co financier du programme à savoir la Banque Mondiale.

2. Commenter le rôle des autres partenaires (bailleurs de fonds, ONG, entreprises, etc.). Evaluer l'efficacité des modalités de cofinancement et de la coordination des bailleurs de fonds, le cas échéant.

Le PADESFI est un programme conjoint avec la Banque Mondiale. Les deux partenaires ont participé activement à sa formulation et ont fourni parallèlement des assistances techniques sur certains points spécifiques tels que l'amélioration du système national de garantie et le renforcement de la supervision par la création de l'autorité des marchés des capitaux pour la Banque, et l'amélioration de la gestion de la dette en terme de fréquence et de maturité des émissions des bons de trésor pour la Banque Mondiale. D'une façon globale, l'esprit de complémentarité et de collaboration entre la Banque et le co-financier s'est notamment traduit au niveau de la préparation et l'évaluation, par la réalisation conjointe des missions et la définition d'une matrice de mesures commune.

3. Harmonisation. Indiquer si la Banque s'est explicitement employée à harmoniser les instruments, systèmes et/ou approches avec les autres partenaires.

Les conclusions des missions conjointes organisées par la Banque Mondiale et la Banque ont été retracées dans des Aide Mémoires communs aux deux institutions. Par ailleurs, les dates des différentes missions ont été convenues ensemble par les deux institutions. De façon plus substantielle, la Banque a contribué à l'harmonisation de son approche avec celle des autres partenaires notamment au niveau du redimensionnement du nombre de mesures préalables au décaissement pour mieux coller à la notion d'appropriation et par souci d'efficacité du programme en matière de décaissement. Les conditions de décaissement étaient globalement communes et les dates de décaissements étaient rapprochées pour donner un appui coordonné au budget et renforcer la prévisibilité de l'aide pour le pays.

4. Pour chaque aspect de la mise en œuvre du projet, indiquer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs ci-après. Présenter une évaluation succincte (deux phrases au plus) et attribuer une note d'évaluation, en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.

ASPECTS LIES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		Note de l'évaluation
RESPECT DU CALENDRIER	a) degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est: inférieur à 12, notation 4 entre 12.1 et 24, notation 3 entre 24.1 et 36, notation 2 Supérieur à 36.1, notation 1	Ecart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement	La date de clôture initiale était prévue au 31 décembre 2010. Etant donné qu'une des trois mesures préalables au décaissement de la seconde tranche du prêt, en l'occurrence celle relative à l'adoption par le Conseil du Gouvernement du projet de loi portant création de l'autorité des marchés des capitaux, la date de clôture a été prorogé de douze mois à la demande des autorités.	4
		12 mois		
PERFORMANCE DE LA BANQUE	b) Conformité de la Banque aux :			
	Mesures de protection environnementale	Etant un appui budgétaire, le programme est classé dans la catégorie III et sa mise en œuvre n'a eu aucun impact environnemental.		NA
	Dispositions fiduciaires	Les dispositions en matière de passation des marchés ne sont pas applicables car, étant un appui budgétaire, le décaissement est lié à la mise en œuvre de certaines réformes/mesures et donc n'appelle pas d'acquisitions spécifiques.		NA
	Accords conclus dans le cadre du projet	Le protocole d'accord de prêt a été signé dans les délais et la mise en œuvre du prêt a respecté également les délais		4
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.			
		La mise en œuvre du PADESFI a été supervisée à deux reprises par des équipes spécialisées dans le secteur financier. Ces supervisions ont été menées conjointement avec la Banque Mondiale et les équipes ont veillé à assurer une complémentarité dans leurs approches.		4
	d) La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante.			
	Les supervisions conjointes avec le co-financier ainsi que le dialogue continu avec les autorités a permis de s'assurer de la bonne tenue du programme		4	
e) L'emprunteur s'est conformé aux:				
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Mesures de protection environnementale	Etant un appui budgétaire, le programme est classé dans la catégorie III et sa mise en œuvre n'a eu aucun impact environnemental.		NA
	Dispositions fiduciaires	Les dispositions en matière de passation des marchés ne sont pas applicables car, étant un appui budgétaire, le décaissement est lié à la mise en œuvre de certaines réformes/mesures et donc n'appelle pas d'acquisitions spécifiques. Toutefois, le programme fera l'objet d'un audit par l'Inspection Générale des Finances.		NA
	Conditions et déclencheurs	Le protocole d'accord de prêt a été signé dans les délais et la mise en œuvre du prêt a respecté également les délais. Par ailleurs, les preuves attestant de la réalisation des conditions mais également des autres mesures du programme ont été transmises à la Banque dans les délais.		4

	f) L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées de la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	L'emprunteur s'est appuyé sur les recommandations des missions conjointes des Cofinanciers et ceci lui a permis de réaliser les actions convenues dans les délais requis	4
	g) L'emprunteur a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	Les autorités se sont conformés au processus de suivi et ont assuré la coordination dans la mise en œuvre des mesures avec toutes les parties prenantes. En se basant sur le cadre de suivi, elles ont pu prendre les mesures nécessaires en temps utile pour l'exécution satisfaisante du programme	4

## G. ACHEVEMENT

### 1. Le PAR a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?

Date du dernier décaissement MM/DD/YY	Date PAR été envoyé a pcr@afdb.org MM/DD/YY	Ecart en mois	NOTE DE L'EVALUATION (généralisé automatiquement) Si l'écart est égal ou inférieur à 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
07/10/2011	14/10/2011	0	4

Décrire brièvement le processus RAP. Décrire la manière dont l'emprunteur et les co-bailleurs ont participé à l'établissement du document. Souligner toute incohérence dans les évaluations présentées dans le présent RAP. Donner la composition de l'équipe et confirmer si une visite approfondie a été effectuée. Mentionner toute collaboration substantielle avec d'autres partenaires au développement. Indiquer dans quelle mesure le bureau de la Banque dans le pays s'est impliqué dans l'établissement du présent rapport. Indiquer si les commentaires de la revue des pairs ont été fournis à temps (indiquer les noms et les titres des pairs de revue).  
[150 mots au plus]

La mission de préparation du rapport d'achèvement du PADESFI, composée de MM : DIARRA Emmanuel, Economiste financier principal, MBENG Cedric, Economiste financier, TARSIM Achraf Consultant avec l'appui de Mme KHOUILI Manel à l'ATR à Tunis, a entamé ses travaux avec la transmission aux administrations concernées d'une liste d'informations précises à recueillir et de documents ayant trait au programme à faire parvenir à la mission. Du 6 au 17 juin 2011, la mission conjointe avec l'équipe de la Banque mondiale, s'est déplacée auprès des différentes parties prenantes du Programme de Développement du Secteur Financier pour la collecte d'informations et les discussions sur leurs appréciations des résultats du programme. Ces discussions ont concerné notamment, les administrations publiques, les autorités de contrôle des marchés de capitaux et du secteur des assurances, la Banque Centrale, les banques commerciales, les sociétés de capital risque, les compagnies d'assurances, les associations de microcrédit, les groupements professionnels des banques et des entreprises et les intermédiaires boursiers. De façon générale, les conclusions de la mission ont été partagées aussi bien par l'Emprunteur que par la Banque.

## H. LECONS TIRES DE L'EVALUATION

Résumer les principales leçons que la Banque et l'emprunteur peuvent éventuellement tirer des réalisations du projet.

Les principales leçons ont trait à l'importance de l'appropriation des autorités du programme des réformes qui s'est reflétée dans la maîtrise parfaite dans la mise en œuvre des réformes, impliquant plusieurs parties prenantes. Cette s'est également reflétée dans la réussite de ces autorités à assurer une coordination entre les interventions des deux co-financiers, la Banque et la Banque mondiale. D'un autre côté les autorités ont mené des consultations élargies avec toutes les structures concernées par les réformes, banques, associations de microcrédit, sociétés de bourse, régulateurs du secteur, compagnies d'assurances, associations professionnelles des entreprises. Ceci a permis de renforcer l'appropriation des réformes et leur pertinence. Dans ce cadre, l'intervention de la Banque a été déterminante à toutes les étapes du programme notamment par le pragmatisme et la sélectivité qu'elle a su avoir dans l'identification des mesures du programme spécialement celles touchant les conditions de décaissement. Toutefois, certains processus d'approbation de projets de loi peuvent être longs ou dépendants d'autres priorités politiques comme ca était le cas lors de la réformes constitutionnel et le retard qu'a enregistré l'adoption du projet de loi sur l'autorité des marchés des capitaux.

Par ailleurs, le succès de l'expérience marocaine en matière de réforme du secteur financier, de par ses réalisations, ouvre des perspectives favorables aussi bien pour la Banque que pour l'emprunteur pour la diffuser et la partager avec d'autres pays. Dans ce cadre des visites de délégations d'autres pays de la région ont eue lieu, principalement concernant la mise en place de la banque postale, la réforme de la garantie et le développement du secteur du microcrédit. L'accompagnement de certaines réformes par des projets d'assistance technique de la Banque a également contribué à la mise en œuvre satisfaisante de ces réformes. Dans ce cadre, la complémentarité entre les deux co-financiers est à souligner en termes d'interventions cohérentes dans l'assistance technique selon leurs avantages comparatifs respectifs.

## I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET

CRITERES	SOUS-CRITERES	Note de l'évaluation
RESULTATS DU PROJET	Produits	4
	Réalisations	4
	Respect de calendrier	4
	NOTE GENERALE DES REALISATIONS DU PROJET	4
PERFORMANCE DE LA BANQUE	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4
	Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel	4
	Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4
	Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	4
	Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	4
	Les objectifs et les réalisations, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables	4



Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés	4
La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet	4
La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques	4
Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.	4
Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies	4
Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	4
Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés	4
La collecte des données de référence est achevée ou en cours	4
<b>NOTE PARTIELLE DE LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET</b>	<b>4</b>
Supervision	
Mesures de protection environnementale	N/A
Dispositions fiduciaires	N/A
Accords conclus dans le cadre du projet (conditions et déclencheurs)	4
La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions	4
La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante	4
Le PAR a été fourni à temps	4
<b>NOTE PARTIELLE DE LA SUPERVISION</b>	<b>4</b>
<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE</b>	<b>4</b>

<b>PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies	4
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	4
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés; la collecte des données de base est achevée ou en cours	4
	<b>NOTE DE LA CONCEPTION DU PROJET ET DE SON ETAT DE PREPARATION</b>	<b>4</b>
	Mise en œuvre	
	Mesures de protection environnementale	N/A
	Dispositions fiduciaires	N/A
	Accords conclus dans le cadre du projet (conditions et déclencheurs)	4
	L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	4
	L'emprunteur fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi	4
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>4</b>
	<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>4</b>

## J. TRAITEMENT

ETAPE	SIGNATURE ET OBSERVATIONS	DATE
Vérifié par le Chef de Division du Secteur	M. J.D. MUKETE	10/10/2011
Vérifié par le Directeur Régional	M. N. MATONDO-FUNDANI	12/10/2011
Approuvé par le Directeur Sectoriel	M. I. LOBE-NDOUMBE	13/10/2011

## Echelle de notation et correspondances

NOTE	EXPLICATION
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre - Très peu de réalisations et de graves lacunes
N/A	Sans Objet

## ANNEXES RAP PADESFI

### I- Coûts du programme et sources de financement

Coût estimatif initial	EUR	162,000,000.00
Coût estimatif révisé	EUR	162,000,000.00
Coût en monnaie locale	EUR	0.00
Coût en devises	EUR	162,000,000.00

### II- Contributions de la Banque

Chargé du Programme	EMMANUEL DIARRA
Economiste Pays	ABOU AMADOU BA
Chargé de décaissement	IBRAHIMA DIALLO

L'équipe de la préparation était conduite par M. E.Diarra, (OSGE.2) et comprenait Messieurs Achraf Tarsim (OSGE.2) et W.Rais (MAFO)

L'équipe de l'évaluation était dirigée par M. E.Diarra (OSGE) et elle comprenait Messieurs Achraf Tarsim (OSGE.2), A.A.Ba, Economiste Pays (ORNB), et trois consultants spécialistes du secteur financier.

L'équipe de la mission d'achèvement était composée de Messieurs E.Diarra (OSGE), Chargé du projet, C. Mbeng Mezui (ORNB), A. Tarsim (OSGE.2) et Mme M. Khouili (OSGE).

Le programme a été supervisé en deux reprises, en juillet et en décembre 2010.

### III- ANNEXE MACROECONOMIQUE

L'économie nationale, compte tenu des dispositions de la loi de finances adoptée, serait caractérisée en 2011 par le maintien de la vigueur de la demande finale intérieure, notamment, le dynamisme de la consommation des ménages résidents et l'expansion de l'investissement, aussi bien public que privé. La hausse de l'investissement des administrations publiques de 21,4%, les dépenses de subvention des prix à la consommation prévues à 17 milliards de dirhams, la hausse des dépenses en faveur du personnel de l'Etat de près de 7% et les mesures fiscales mises en œuvre en faveur des petites entreprises (TPE), devraient consolider la demande domestique.

La politique monétaire adoptée par Bank Al Maghrib, de son côté, devrait continuer d'assurer un financement adéquat aux besoins des agents économiques. Après un accroissement de 10% en moyenne annuelle des deux dernières années, les crédits à l'économie devraient suivre cette tendance en 2011 et continuerait de préserver la demande intérieure.

Par ailleurs, la consolidation de la demande extérieure pour les marchandises et les services, notamment, le tourisme international devrait continuer à soutenir l'activité économique nationale. La demande mondiale adressée au Maroc devrait s'accroître en effet de 6% en 2011 au lieu de 8% en 2010 après un recul de 11% en 2009. Les recettes du tourisme international, les transferts des MRE et l'afflux des capitaux étrangers vers l'économie marocaine, notamment sous forme d'investissement direct (IDE), devraient se maintenir dans la ligne des réalisations observées en 2010. Les hypothèses retenues dans ce cadre supposent des taux d'accroissement autour de 11% en moyenne pour les recettes voyages et les transferts des MRE et une entrée d'IDE, équivalent à 3,5% du PIB, restant, ainsi, au niveau de la moyenne des trois dernières années.

Toutefois, les prix intérieurs risqueraient d'être impactés par le renchérissement des cours internationaux du pétrole et des produits de base. Les perspectives établies pour 2011 font ressortir une hausse des prix à l'importation de 7,2% au lieu de 6,7% en 2010. Et compte tenu des actions budgétaires retenues en matière de soutien des prix à la consommation pour l'exercice budgétaire de cette année, les prix intérieurs devraient s'accroître : Le prix implicite du PIB serait en hausse de 2,5%.

Par ailleurs, l'économie nationale devrait bénéficier d'une campagne agricole 2010-2011 qui semble s'annoncer dans de bons auspices. Les conditions climatiques, qui ont prévalu depuis le début de cette campagne, sont satisfaisantes aussi bien en termes de volume pluviométrique que de sa répartition dans le temps et dans l'espace. L'hypothèse d'une production moyenne de l'ordre de 70 millions de quintaux pour les cultures céréalières paraît réaliste selon les données disponibles jusqu'à présent.

Globalement, l'activité économique nationale devrait enregistrer ainsi une amélioration de son rythme de croissance de l'ordre de 4,6% en 2011 au lieu de 4% estimé en 2010. Comme pour l'année 2010, la croissance de 2011 proviendrait davantage de la contribution des activités non agricoles.

Avec un scénario de production céréalière d'environ 90 Millions de quintaux durant la campagne agricole 2010/2011, la croissance de l'économie nationale devrait gagner un demi-point pour se situer à environ 5,1% au lieu de 4,6% retenu dans le scénario moyen.

L'évolution des composantes du PIB en volume dégagerait une hausse de la demande intérieure de 5%, à un rythme inférieur à la moyenne de 7,2% enregistré durant la période 2006-2009. Les signes préliminaires d'une décélération de la contribution de la demande intérieure à la croissance seraient l'une des conséquences de ce ralentissement. Dans cette perspective, la consommation finale nationale devrait continuer pour la sixième année consécutive d'enregistrer des croissances supérieures à 4% en volume. Son rythme de progression devrait atteindre 4,9% en 2011. La formation brute du capital fixe, soutenue par l'effort d'investissement du secteur public consolidé, devrait connaître une hausse de près de 6,5%. L'augmentation de la consommation des administrations publiques, restant modérée, ne dépassant pas 3% en 2011, serait supérieure à 1,8% enregistré en 2010, et continuerait à traduire l'effort de restriction des dépenses publiques non salariées.

Au plan des échanges extérieurs de biens et services en volume, les exportations devraient poursuivre leur dynamisme amorcé en 2010, aussi bien au niveau des marchandises que des services, notamment touristiques, et devraient s'accroître de près de 7,9% au lieu de 14,4% estimé pour 2010. Les importations devraient, quant à elles, profiter toujours de l'effet multiplicateur du dynamisme de la demande intérieure ainsi que de l'impact de démantèlement tarifaire appliqué dans le cadre des accords de libre échange pour enregistrer une hausse de 6,3% en 2011 au lieu 5,7% une année auparavant. Cette évolution différenciée en termes de tendance des rythmes d'accroissement des deux composantes du commerce extérieur devrait dégager une contribution presque nulle des exportations nettes de biens et services en 2011 après avoir enregistré une contribution positive de 1,9 point en 2010 et des contributions négatives durant la période 2007-2009.

En terme nominal, les échanges extérieurs de biens et services dégageraient un solde en ressources légèrement en détérioration, avec un déficit de l'ordre de 11,6% du PIB en 2011 au lieu de 10,3% en 2010.

Sur le registre du financement de l'économie, les perspectives établies pour 2011 font ressortir une hausse de la consommation finale nationale en valeur (consommation des ménages et des administrations publiques) de près de 7,8%, légèrement supérieure au rythme d'évolution du PIB nominal de 7,2%. Autrement dit les ressources mobilisées sous forme d'épargne intérieure devrait continuer de s'inscrire dans une tendance baissière en pourcentage du PIB. Le taux d'épargne intérieure devrait être de 24,1% en 2011 au lieu de 24,6% en 2010.

Les revenus nets en provenance du reste du monde, sous l'effet, en partie, de la hausse des transferts des MRE, devraient représenter 7,8% du PIB en 2011 au lieu de 6,9% en 2010. Ils permettraient ainsi au revenu national brut disponible de s'accroître de 8,1% au lieu de 5,1% en 2010. En conséquence, l'épargne nationale atteindrait 32% du PIB en 2011 au lieu de 31,5% en 2010.

Par ailleurs, le taux d'investissement brut devrait être en hausse, et représenterait 35,5% du PIB en 2011 au lieu de 34,1% du PIB en 2010. Le besoin de financement de l'économie nationale devrait ainsi s'accroître, passant de 2,7% en 2010 et à 3,6% en 2011. Cette tendance serait synonyme d'une légère détérioration des finances extérieures du pays, sous l'effet de l'accentuation du déficit en ressources.

Les finances publiques, de leur côté, seraient marquées par une maîtrise des dépenses courantes en 2011 qui se maintiendraient à leur niveau de 2010, en représentant 21,4% du PIB. Ceci serait attribuable à une augmentation modérée de la masse salariale de 7%, de l'effort de restriction des autres dépenses non salariées et du léger recul des charges de compensation retenues dans la loi des finances. Les dépenses d'investissement des administrations publiques devraient s'accroître de 21,4% en 2011. Au total, compte tenu d'une hausse prévisible des recettes courantes d'environ 8%, le budget de l'Etat devrait dégager un déficit global de 3,6% en 2011, en baisse par rapport à 4,2% du PIB en 2010.

Dans ce contexte, la masse monétaire devrait progresser à un rythme de 9% en 2011 au lieu de 12,6% en moyenne annuelle de la période 2005-2009. Cette tendance s'explique par une progression des crédits à l'économie de 10% et une stabilité des avoirs extérieurs nets. Il est à rappeler que le marché monétaire a été marqué en 2010 par une progression modérée de la masse monétaire de 4,8%, en raison d'une stabilité des avoirs extérieurs nets et du ralentissement des crédits à l'économie qui n'ont augmenté que de 7,4% au lieu de 15% en moyenne annuelle durant la période 2005-2009